



DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

Assemblées générales extraordinaire et ordinaire des clubs de l'Aisne

du Vendredi 30 juin 2017
Salle François MITTERRAND – Chauny

Nombre de clubs présents : 109 clubs sur 157 clubs (soit 69,43 %) soit 742 voix sur 1012 voix (73.32 %)

Le quorum fixé à l'article 27 - alinéa 1 des statuts du District Aisne de Football étant atteint les assemblées générales extraordinaire et ordinaire des clubs du District Aisne de Football peuvent valablement délibérer.

Le président du District déclare ouverte l'assemblée générale extraordinaire des clubs de l'Aisne.

1. Vote de la modification des statuts du District Aisne de Football

Le président rappelle que la modification des statuts proposée à l'assemblée générale a été validée par le service juridique de la Fédération Française de Football afin que nos statuts soient en conformité avec ceux de la Fédération Française de Football.

Le président demande aux représentants des clubs s'il y a des questions. Personne ne se manifeste, le président met au vote la proposition de modification des statuts du District Aisne de Football.

Les nouveaux statuts du District Aisne de Football sont adoptés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clos l'assemblée générale extraordinaire du District Aisne de Football.

Le président du District déclare ouverte l'assemblée générale ordinaire des clubs de l'Aisne.

1. Coup de cœur : Collège Hanotaux

Le District a souhaité mettre à l'honneur le collège Gabriel Hanotaux de Saint Quentin suite à son action caritative pour soutenir une école d'Afrique du Sud.

Projet associatif liant les élèves du collège Gabriel Hanotaux de Saint Quentin et les élèves des Petits Lords de Libreville. Après la projection du reportage sur cette action, Mathieu CARARA à l'origine du projet et le représentant du collège ont reçu un trophée et une dotation en matériel.



2. Intervention du président du District : Pascal POIDEVIN

Le président du District retrace les moments forts de la saison écoulée à partir d'un diaporama. (Annexe 1)

Se tournant vers l'avenir, le président présente les orientations pour la saison 2017-2018.

LES ORIENTATIONS 2018

Une autre façon de communiquer

- o Un site internet rénové
- o Une page Facebook
- o Des adresses mail clubs officielles et sécurisées
- o Des engagements via footclubs

Une simplification des contraintes administratives

- o La feuille de match informatisé
- o La licence dématérialisée
- o Le certificat médical d'une validité de 3 ans
- o Des engagements forfaitaires pour les seniors
- o Des engagements harmonisés pour les jeunes et le foot animations

Un accompagnement vers les clubs

- o Aide au montage de dossiers
- o Apport logistique
- o Soutien financier

Une représentation à tous les niveaux

- o Féminisation au sein des commissions du DAF
- o Représentation dans les instances du football
- o Représentation dans les autres instances

Des actions de formation

- o Les dirigeants
- o Les éducateurs
- o Les arbitres

Une valorisation du Bénévolat

- o Gratuité pour la nouvelle licence dirigeant(e)
- o Bénévole du mois
- o Soirée des Bénévoles

POUR UN DISTRICT DE 20 000 LICENCIES

3. Présentation du dispositif des Finances Solidaires de la Ligue des Hauts de France

Le président présente le dispositif des finances solidaires. Le dispositif repose sur un fond de mutualisation abondé financièrement par la différence entre un changement de club en période dite normale et un changement de club dit hors période. Chaque saison des critères de redistribution sont validés par le conseil de Ligue des Hauts de France.



Les Finances Solidaires de la Ligue

2016/2017

- Les ressources du fond de mutualisation

- Les critères de redistribution
 - Engagement des équipes de Jeunes
 - Engagements en Coupe de France
 - Inscription pour les nouveaux arbitres
 - Distribution de ballons



4. Présentation du soutien financier du District aux clubs

Le comité directeur a décidé de mettre en place un dispositif de soutien financier à destination des clubs pour la saison 2016-2017.

Le président précise que les clubs ont déjà pu constater l'effet financier sur leur compte club de dispositif, des remboursements ont été effectués.

DISTRICT
AISNE
FOOTBALL

Soutien financier du DAF aux clubs

- Solde des engagements jeunes
- Présence aux réunions des Présidents de clubs
- Formations de Cadres
- Formation FMI
- Participation aux journées nationales foot animation





5. Présentation de la modification des engagements séniors, jeunes et foot animation

**DISTRICT
AISNE
FOOTBALL**

Modification des engagements seniors

- Un seul tarif : cotisation, engagement, billetterie
- Simplification des démarches administratives
- Pas d'augmentation sur 2 saisons
- La remise de 5% est étendue sur le montant unique
- Pas de variation financière pour le District

**DISTRICT
AISNE
FOOTBALL**

Modification des engagements jeunes et foot animation

- Prise en compte du dispositif Finances Solidaires
- Un seul tarif championnat et coupe pour les jeunes
- Un seul tarif pour le foot animation par catégorie



6. Bilan sportif de la saison 2016-2017

La saison 2016-2017 vient de s'achever, nous vous proposons à travers ce diaporama de mettre à l'honneur nos clubs pour leur accession à la division supérieure et leur victoire dans les différentes coupes.

7. Présentation et vote de la modification des championnats séniors

2 changements majeurs vont impacter nos championnats 2018/2019

Réforme des championnats de ligue

Passage de **208** équipes à **180 en 2018** puis à **172 en 2019**

Cela implique le retour de **36 équipes** à terme en district

Pour la Picardie, **18 descentes** de R3 en D1 en 2018 (34 pour le NPDC)
soit une moyenne de **6 par district**

Modification de notre pyramide

Passage de 5 à 6 niveaux

1 groupe en D1, 2 groupes en D2 (inchangé)

3 groupes en D3, 4 groupes en D4, 5 groupes en D5, 6 groupes en D6



Evolution de notre pyramide

Passage de 5 à 6 niveaux et 1 groupe de plus par niveau

Pyramide 2017/2018

D1 : 1 groupe 12 équipes
 D2 : 2 groupes 24 équipes
 D3 : 4 groupes 48 équipes
 D4 : 6 groupes 72 équipes
 D5 : 8 groupes 90 équipes
 21 groupes

Pyramide 2018/2019

D1 : 1 groupe 12 équipes
 D2 : 2 groupes 24 équipes
 D3 : 3 groupes 36 équipes
 D4 : 4 groupes 48 équipes
 D5 : 5 groupes 60 équipes
 D6 : 6 groupes 66 équipes
 21 groupes

2017/2018 : Année de transition

Option 1 : 1 montée par groupe

R3 Descentes en D1 6
D1 Montées en R3 2
 Maintiens en D1 4
 Descentes en D2 6

D2 Montées en D1 2
 Maintiens en D2 14
 Descentes en D3 8

D3 Montées en D2 4
 Maintiens en D3 22
 Descentes en D4 22

D4 Montées en D3 6
 Maintiens en D4 18
 Descentes en D5 48

D5 Montées en D4 8
 Maintiens en D5 12
 Descentes en D6 70

Option 2 : 2 montées par groupe

R3 Descentes en D1 6
D1 Montées en R3 2
 Maintiens en D1 2
 Descentes en D2 8

D2 Montées en D1 4
 Maintiens en D2 8
 Descentes en D3 12

D3 Montées en D2 8
 Maintiens en D3 12
 Descentes en D4 28

D4 Montées en D3 12
 Maintiens en D4 4
 Descentes en D5 56

D5 Montées en D4 16
 Maintiens en D5 4
 Descentes en D6 70

Vote

**Option 1
ou
Option 2**

Chiffres calculés sur la base de 6 descentes de R3 et D1

Après divers échanges avec les représentants des clubs concernant les 2 options, il est procédé au vote.

L'option 1 est retenue à une très large majorité des représentants des clubs.



Modifications du règlement des championnats Seniors pour 2017/2018 suite au vote

Règlement des Championnats Seniors - Saison 2017/2018 **Principaux changements**

Article 9 : Système de l'épreuve

Barème des points : Victoire à 3 pts – Nul à 1 pt – Défaite à 0 pt et Forfait ou pénalité à -1 pt

Forfait général : 3 forfaits au cours de la saison

Si forfait général au cours des 11 premières rencontres : annulation des résultats acquis

Si forfait général à partir de la 12^{ème} rencontre : Victoire 3 à 0 pour les rencontres restant à jouer

Article 15 : Obligations

Obligation Jeunes en D1 identique au R3 (2 équipes Seniors + 2 équipes de jeunes minimum)

Obligations Jeunes en D2 et D3 : Tout club participant doit présenter 1 équipe de jeunes ou féminines au minimum (selon définition des règlements de la FFF et de la LFHF) – **Si vote OK**



Modification du Règlement des Championnats pour la saison 2017/2018

Article 11 : Accessions

D1

Accèdent en R3 : les 2 équipes les mieux classées sans interdiction d'accession.

Accession interdite en R3 si équipe supérieure en R2

de D2 à D5 – Suivant vote

1 accession par groupe pour l'équipe la mieux classée sans interdiction d'accession.

ou 2 accessions par groupe pour les 2 équipes les mieux classées sans interdiction d'accession.

Accession interdite en D1 si équipe supérieure en R3

Retour à 2 montées (si vote option 1) par groupe en 2018/2019

Modification du Règlement des Championnats pour la saison 2017/2018

Article 11 : Descentes : Passage de 5 à 6 niveaux au terme de la saison 2017/2018

Composition des Championnats 2018/2019

Le **championnat de D1** comportera un groupe de 12 équipes composé :

des relégués de R3 + **les 2 (ou 4)* promus de D2** + autant d'équipes de D1 nécessaire pour atteindre le nombre de **12**

Le **championnat de D2** comportera de 2 groupes de 12 équipes (24 équipes) composé :

des relégués de D1 + **les 4 (ou 8)* promus de D3** + autant d'équipes de D2 nécessaire pour atteindre le nombre de **24**

Le **championnat de D3** comportera 3 groupes de 12 équipes (36 équipes) composé :

des relégués de D2 + **les 6 (ou 12)* promus de D4** + autant d'équipes de D3 nécessaire pour atteindre le nombre de **36**

Le **championnat de D4** comportera de 4 groupes de 12 équipes (48 équipes) composé :

des relégués de D3 + **les 8 (ou 16)* promus de D5** + autant d'équipes de D4 nécessaire pour atteindre le nombre de **48**

Le **championnat de D5** comportera 5 groupes de 12 équipes (60 équipes) composé :

des relégués de D4 + autant d'équipes de D5 nécessaire pour atteindre le nombre de **60**

Le **championnat de D6** comportera x groupes de x équipes (selon les engagements) composé :

des relégués de D5 + toutes les autres équipes engagées

* selon vote

Vote pour Validation du règlement des championnats seniors

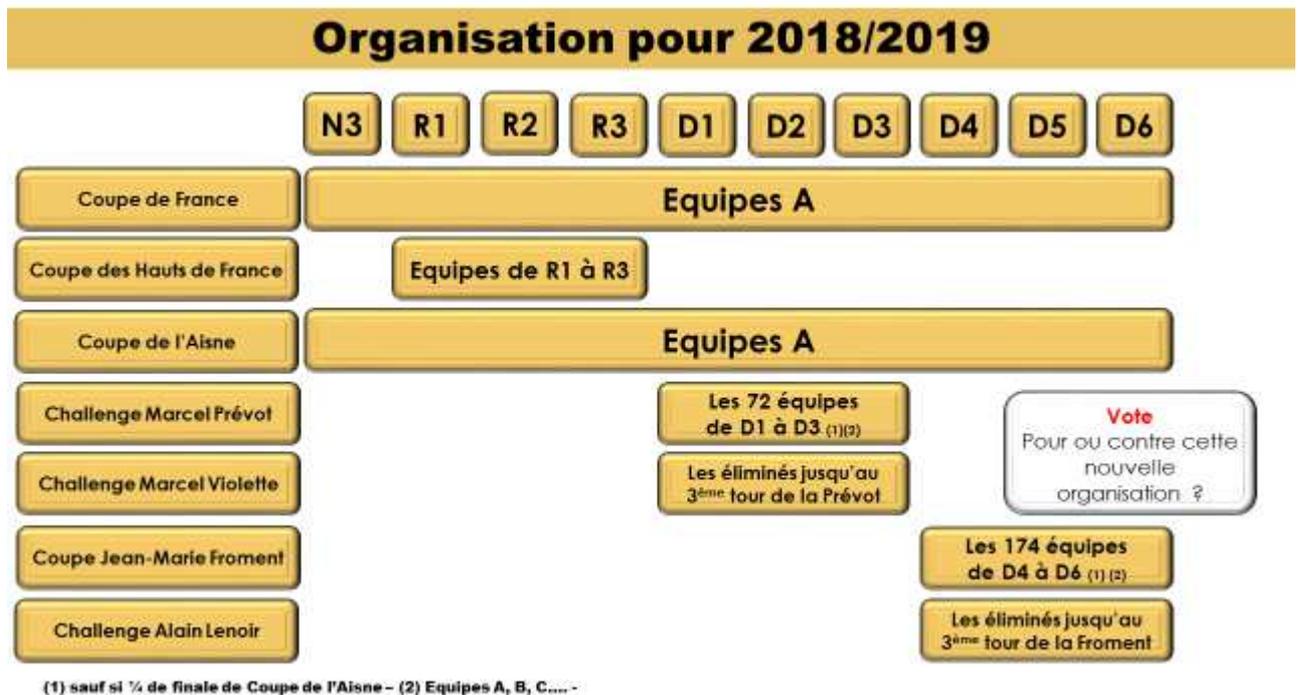
Le règlement des championnats seniors est adopté à la majorité des représentants des clubs.

Fin 2018/2019 : Accessions et Relégations

Composition des Championnats 2019/2020 (2 montées par groupe)

- Le **championnat de D1** comportera un groupe de 12 équipes composé :
des relégués de R3 + **les 4 promus de D2** + autant d'équipes de D1 nécessaire pour atteindre le nombre de **12**
- Le **championnat de D2** comportera de 2 groupes de 12 équipes (24 équipes) composé :
des relégués de D1 + **les 6 promus de D3** + autant d'équipes de D2 nécessaire pour atteindre le nombre de **24**
- Le **championnat de D3** comportera 3 groupes de 12 équipes (36 équipes) composé :
des relégués de D2 + **les 8 promus de D4** + autant d'équipes de D3 nécessaire pour atteindre le nombre de **36**
- Le **championnat de D4** comportera de 4 groupes de 12 équipes (48 équipes) composé :
des relégués de D3 + **les 10 promus de D5** + autant d'équipes de D4 nécessaire pour atteindre le nombre de **48**
- Le **championnat de D5** comportera 5 groupes de 12 équipes (60 équipes) composé :
des relégués de D4 + **les 12 promus de D6** + autant d'équipes de D5 nécessaire pour atteindre le nombre de **60**
- Le **championnat de D6** comportera x groupes de x équipes (selon les engagements) composé :
des relégués de D5 + toutes les autres équipes engagées

8. Présentation et vote de la modification des coupes séniors



Les représentants des clubs à une très large majorité valide la nouvelle organisation des coupes séniors à compter de la saison 2018-2019.



9. Présentation et vote d'une modification aux règlements des coupes

Proposition de la suppression de la prolongation pour les rencontres des coupes séniors à l'exception des finales. A compter de la saison 2017-2018.

La proposition est validée par la majorité des représentants des clubs.

10. Présentation et vote d'une modification des obligations des jeunes

A l'ordre du jour de l'assemblée générale de la Ligue des Hauts de France du samedi 17 juin 2017 a été soumis au vote des clubs l'adoption du règlement des championnats séniors masculins.

Ce règlement contient le texte sur les obligations des jeunes (article 15).

Le District Aisne vous propose la modification des obligations suivantes :

Départemental 1 – Même obligation que le Régional 3: 2 équipes séniors et 2 équipes de jeunes

Départemental 2 – 1 équipe de jeunes

Départemental 3 – 1 équipe de jeunes

La proposition est adoptée à la majorité des représentants de clubs.

11. Présentation d'une réflexion en cours de la commission des jeunes

Réflexion en cours

A proposer en AG jeunes début Septembre

Calquer notre organisation sur celle de la Ligue

1 catégorie par année d'âge : U14 – U15 – U16 - U17 (U18 ?)

Objectif : Faire jouer les jeunes dans leur catégorie d'âge

Accessions

C'est l'équipe qui monte en catégorie supérieure et non dans la catégorie

Le champion U14 en U15 ligue, le champion U15 en U16 ligue, etc...

Qui jouent où ?

U14 : les licenciés U14 et U13 + 3 U12 maxi

U15 : les licenciés U15 et U14 + 3 U13 maxi

U16 : les licenciés U16 et U15 + 3 U14 maxi

U17 : les licenciés U17 et U16 + 3 U15 maxi

Où s'engager ?

En fonction de leurs effectifs, les clubs choisissent leur catégorie d'engagement



Réflexion en cours

A proposer en AG jeunes début Septembre

Organisation au niveau district

1 minimum d'équipes par catégorie : 18 (à définir)
si inférieur à 18 : Intégration en 1^{ère} phase avec la catégorie supérieure
2^{ème} phase, on reprend les 6 meilleurs pour championnat avec accession ligue

Les saisons suivantes

Prise en compte des résultats de la saison précédente (montées, descentes)
puisque que ce sera en majorité les mêmes joueurs.

Phase de brassage ?

Coupes

1 coupe par catégorie ou 2 coupes en regroupant U14-U15 et U16-U17

Ententes

A accentuer pour faire jouer les joueurs dans leur catégorie

Réflexion en cours

A proposer en AG jeunes début Septembre

Licenciés Jeunes en 2016/2017

U13 : 665 licenciés U15 : 562 licenciés U17 : 491 licenciés
U14 : 636 licenciés U16 : 459 licenciés

Soit un total de 2813 (potentiel de 140 équipes à 20 licenciés – 100 cette saison)

Projection 2017/2018

U14 (U13 S-1) Clubs avec plus de 10 licenciés : 24
Clubs avec de 6 à 9 licenciés : 21

U15 (U14 S-1) Clubs avec plus de 10 licenciés : 23
Clubs avec de 6 à 9 licenciés : 16

U16 (U15 S-1) Clubs avec plus de 10 licenciés : 19
Clubs avec de 6 à 9 licenciés : 27

U17 (U16 S-1) Clubs avec plus de 10 licenciés : 15
Clubs avec de 6 à 9 licenciés : 20

12. Présentation de la modification du statut de l'arbitrage

STATUT DE L'ARBITRAGE	
Date limite	Événement
15 juillet 31 Aout	Date limite de renouvellement et de changement de statut
15 septembre 30 septembre	Date limite d'information des clubs en infraction
31 janvier	Date limite de demande licence des nouveaux arbitres et des changements de clubs. Date limite de l'examen de régularisation. Date d'étude de la 1 ^{ère} situation d'infraction
15 février 28 février	Date limite de publication des clubs en infraction au 31 janvier
1^{er} juin 15 juin	Date d'étude de la 2 ^{ème} situation d'infraction, incorporant la vérification de la réalisation du nombre de matchs par rapport au quota correspondant à chaque arbitre
30 juin	Date limite de publication définitive des clubs en infraction.

STATUT DE L'ARBITRAGE

Article 34

1. Les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison. Ce nombre **et ses modalités de comptabilisation** est **sont** fixés chaque saison pour tous les Districts d'une Ligue régionale par le Comité de Direction de celle-ci sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage. Il peut être réduit prorata temporis pour les arbitres stagiaires.

2. Si, au 1er juin, un arbitre n'a pas satisfait à ses obligations, il ne couvre pas son club pour la saison en cours.

Toutefois, un arbitre ayant effectué jusqu'à 4 matchs de moins que le minimum exigé pourra tout de même couvrir son club à condition qu'un autre arbitre du même club, respectant le minimum exigé pour couvrir son club, soit en mesure de compenser le nombre de matchs manquant en ayant officié davantage que le minimum exigé. Plusieurs arbitres ne peuvent pas compenser le minimum exigé pour un seul et même arbitre sur une saison. Un seul et même arbitre ne peut pas compenser les minima exigés pour plusieurs arbitres sur une saison.



13. Présentation de la modification du règlement disciplinaire

RAPPEL DES PRINCIPAUX DELAIS

AVANT	Délais	APRES
2 mois	Rendre le rapport d'instruction	6 semaines
15 jours	Convocation	7 jours
Principal 10 jours Incident 15 jours	Appel	Principal : 7 jours Incident : 12 jours
1^{ère} instance : 3 mois Appel 6 mois	Statuer (délai max.)	1 ^{ère} instance : 10 semaines Appel : 4 mois

14. Vote du budget prévisionnel 2017-2018

Jean Marie BECRET, trésorier du District, présente le budget prévisionnel pour la saison 2017-2018.



Comptes	Saison 17/18 Budget	Saison 16/17 Budget
60 - ACHATS	42 360	42 360
601 - Achats Produits stockés	7 560	7 560
604 - Achats Etudes et prest. de services	-	-
606 - Achats non stockés	14 800	14 800
607 - Achats objets prom. et récompenses	20 000	20 000
61 - SERVICES EXTERIEURS	126 516	123 615
612 - Redevances Crédit-bails	1 730	1 730
613 - Locations	300	300
614 - Charges locatives et propriété	-	-
615 - Travaux d'entretien et réparation	3 000	3 000
616 - Primes d'assurances	2 400	2 400
618 - Organ. diverses (FFF-Ligue-District)	119 086	116 185
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	78 500	77 500
622 - Rémunération interm. et honoraires	12 400	12 400
623 - Plublicité et publications	-	-
624 - Transports	14 500	13 500
625 - Déplacements, missions et réception	34 050	34 050
626 - Frais postaux et téléphone	14 000	14 000
627 - Services bancaires	550	550
628 - Organisations diverses District	3 000	3 000
63 - IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMIL.	11 000	7 800
631 - Impôts et taxes s/salaires (Etat)	3 000	-
633 - Impôts, taxes s/salaires (Autres org.)	4 000	4 000
635 - Autres impôts et taxes (Etat)	4 000	3 800
637 - Autres impôts et taxes (Autres org.)	-	-
64 - CHARGES DE PERSONNEL	310 630	300 600
641 - rémunérations du personnel	210 000	205 000
641400 - Indemnités et Avantages divers	-	-
645 - Charges Sociales	100 000	94 970
647 - Autres charges sociales	630	630
65 - AUTRES CH. GESTION COURANT	2 150	1 150
66 - CHARGES FINANCIERES	-	-
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-
68 - DOTATIONS AUX AMORT. ET PRO	37 800	47 500
TOTAL DES CHARGES	608 956	600 525
RESULTAT (EXCEDENT ou DEFICIT)		
TOTAL	608 956	600 525



	Saison 17/18	Saison 16/17
Comptes	Budget	Budget
70 - PRODUITS DE GEST. COURANTE	128 190	132 480
<i>701 - Ventes Produits stockés</i>	-	9 000
<i>702 - Ventes produits non stockés</i>	117 190	112 480
<i>708 - Produits des activités annexes</i>	11 000	11 000
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	192 530	209 905
<i>740 - Subventions Fédérales et Ligue</i>	100 700	105 455
<i>741 - Subventions Jeunesse et Sports</i>	25 000	38 000
<i>742 - Autres subventions org.publics</i>	66 830	66 450
<i>7421 - Conseil Général fonctionnement</i>	50 400	57 140
<i>7421 - Conseil Général Technicien et matériel</i>	16 430	9 310
<i>7422 - CNASEA</i>	-	-
<i>743 - Subventions privées</i>	-	-
75 - AUTRES PROD. GEST. COURANT	269 000	238 580
<i>750 - Ristourne de la Ligue</i>	148 800	123 000
<i>751 - Gestion compétitions départementales</i>	120 200	115 580
<i>758 - Autres Prod. Gestion courante</i>	-	-
76 - PRODUITS FINANCIERS	600	590
<i>762 - Produits des immobil. financières</i>	600	590
<i>765 - Escompte obtenu</i>	-	-
<i>767 - Prod. nets s/ cess. val. mob. plac.</i>	-	-
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 136	6 470
78 - REPRISE S/ AMORT. ET PROVIS.	12 500	12 500
<i>781500 - Reprise Prov / Risques</i>		
79 - TRANSF. CHARGES D'EXPLOIT.	-	-
TOTAL DES PRODUITS	608 956	600 525
RESULTAT (DEFICIT)	-	-
TOTAL	608 956	600 525

Le budget prévisionnel est adopté à une large majorité des représentants des clubs.

L'ordre du jour étant épuisé, le président invite les représentants des clubs à partager le verre de l'amitié.



Pascal POIDEVIN
Président du District

Michel CORNIAUX
Secrétaire général du District